

# INFOS FFSA / COVID-19 – La reprise du sport automobile et du karting à compter du 19 mai 2021



Les informations communiquées par le ministère chargé des Sports le 12 mai dernier, relatives à la reprise des activités physiques et sportives, permettent de s'assurer que le sport automobile et le karting font partie des premières disciplines sportives dont la pratique en compétition est de nouveau autorisée.

Téléchargez le tableau de reprise des compétitions amateurs de sport automobile

**Avant toute chose**, il convient de faire remarquer, qu'en comparaison avec les autres activités sportives en France, le sport automobile a fait partie des rares sports à pouvoir se dérouler ces derniers mois. Près d'une dizaine d'épreuves sur circuit ont été organisées depuis le début de l'année 2021. La Coupe de France des circuits a pu débuter dès le 5 mars, s'en est suivi le Championnat de France des Circuits ainsi que des épreuves comme la Lamera Cup, le Roscar etc.

Le taire serait injuste et reviendrait à ne pas souligner le

travail et les efforts fournis par des organisateurs, des encadrants et des bénévoles pour permettre à notre passion de se dérouler ces dernières semaines malgré le contexte sanitaire que nous connaissons tous. La FFSA tient à mettre en évidence et féliciter ceux qui ont pu contribuer à l'organisation de ces épreuves.

**Ensuite**, et s'agissant des modalités exactes des phases de reprise (3 phases : 19 mai – 9 juin – 30 juin) communiquées par le ministère chargé des Sports, celles-ci permettent d'envisager un début de saison 2021 plus global et en deux temps : à compter du 19 mai pour les épreuves organisées sur circuit (asphalte/tout-terrain/karting et autres) et à compter du 9 juin pour les épreuves organisées sur l'espace public (rallye/course de côte et autres).

Certes, au regard des mesures décidées par le ministère chargé des Sports pour les activités se déroulant sur l'espace public, le redémarrage des rallyes et courses de côte ne sera effectif qu'à compter du 09 juin mais la FFSA – avec la FFM et la FFC – a œuvré auprès du ministère pour que la jauge de participant permette la tenue de ces compétitions dès le 19 mai 2021. Pour l'heure, le ministère chargé des Sports maintient la jauge à 50 participants au regard des conditions sanitaires actuelles.

Sur ce point, il faut noter qu'il ne peut être totalement exclu que des épreuves sur l'espace public pourraient se dérouler dans des conditions différentes de celles communiquées et ce, suivant des décisions locales qui pourraient être prises par la préfecture compétente.

Cela étant, et d'ici la reprise plus globale des compétitions organisées sur la voie publique le 9 juin prochain, réjouissons-nous de retrouver les acteurs du Championnat de France des Rallyes Asphalte au Touquet du 27 au 30 mai prochains avec un plateau exceptionnel. Pour rappel, la ministre déléguée chargée des Sports avait reconnu et

contribué à la reconnaissance du caractère professionnel des épreuves comptant pour le Championnat de France des Rallyes (et le Championnat de France des circuits). Par conséquent, le Rallye Le Touquet Pas-de-Calais pourra se dérouler sans restriction de participants conformément aux dispositions qui seront applicables du 19 mai au 8 juin 2021.

Ce rallye sera particulièrement scruté. Dès lors, il conviendra que chaque personne respecte les dispositions en vigueur afin qu'il soit démontré que nos activités sur l'espace public peuvent se dérouler. Une organisation réussie de ce rallye bénéficiera à l'ensemble des organisateurs de manifestations de sport automobile se déroulant sur l'espace public.

Nous savons compter sur le sens civique de tous.

Concernant les épreuves sur circuit, l'ensemble des activités de sport automobile et de karting peuvent reprendre et ce sans limitation de participant. Le travail réalisé par la Fédération conjugué à l'application des mesures demandées par les gestionnaires de circuit permet d'avoir une forte reprise dès le 19 mai. Entre le 19 mai et le 9 juin prochain, près d'une vingtaine d'épreuves sur circuit sont inscrites au calendrier fédéral. Un point particulier pour les épreuves tout-terrain qui pourront reprendre leurs droits dans le cadre du Championnat/Coupe de France d'Auto-Cross & Sprint Car à Elne le 28 mai prochain et le Championnat/Coupe de France de Rallycross à Châteauroux le 4 juin prochain.

C'est une réelle satisfaction et récompense pour tous les acteurs de la filière du sport automobile et du karting qui ont été déterminés ces derniers mois à défendre notre sport dans le respect des différents régimes sanitaires applicables.

À date, toutes ces compétitions sont maintenues et peuvent se dérouler. C'est le signe que la Fédération a su accompagner l'ensemble de ces organisateurs afin que l'instruction des

dossiers soit réalisée ces dernières semaines en dépit du contexte que nous connaissons tous.

Bien évidemment, la reprise de nos activités s'accompagnera du respect d'un protocole sanitaire strict. Les mesures sanitaires applicables à chaque manifestation seront également définies par le préfet de chaque département. Dans ces conditions, nous comptons sur la solidarité et l'exemplarité de chacun pour respecter scrupuleusement les mesures imposées afin de préserver la santé de tous.

Enfin, et pour conclure, nous souhaitons d'ores et déjà remercier les encadrants, l'ensemble des commissaires (circuit, route, sportifs, techniques), directeurs de course, chronométreurs etc. qui répondront présent alors que les calendriers des différentes disciplines se sont resserrés. Un grand merci à eux.

La FFSA tient à rappeler que la solidarité et l'exemplarité de chacun aujourd'hui nous permettront de tous nous retrouver demain dans des conditions plus proches de celles que nous connaissions hier.

Excellente reprise à tous.

# REPRISE DES COMPÉTITIONS AMATEURS DE SPORT AUTOMOBILE SELON LES DISPOSITIONS SANITAIRES ÉDICTÉES PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

PRATIQUANTS	19 mai au 8 juin Couvre feu à 21h	9 juin au 29 juin Couvre feu à 23h	à partir du 30 juin Fin du couvre feu
<b>RALLYE</b> (Asphalte - Terre - Tout Terrain - Tout 4x4)			
<b>CIRCUIT ASPHALTE EXTÉRIEUR</b> (ERP de type PA ou assimilé) (Moderne - Historique)			
<b>COURSE DE CÔTE</b> (Moderne - Historique)			
<b>CIRCUIT TOUT-TERRAIN</b> (ERP de type PA ou assimilé) (Rallycross - Auto-Cross/Sprint Car - Foil Car - 2cv/4L-Cross Camion Cross)			
<b>CIRCUIT KARTING EXTÉRIEUR</b> (ERP de type PA ou assimilé)			
<b>DRIFT</b> sur l'espace public			
<b>DRIFT</b> sur circuit (ERP de type PA ou assimilé)			
<b>SLALOM</b> sur l'espace public			
<b>SLALOM</b> sur circuit (ERP de type PA ou assimilé)			
<b>ÉPREUVE D'ACCÉLÉRATION</b> sur l'espace public			
<b>ÉPREUVE D'ACCÉLÉRATION</b> sur circuit (ERP de type PA ou assimilé)			
SPECTATEURS	19 mai au 8 juin Couvre feu à 21h	9 juin au 29 juin Couvre feu à 23h	à partir du 30 juin Fin du couvre feu
<b>COMPÉTITION DE PLEIN AIR SUR L'ESPACE PUBLIC</b> (RALLYE - COURSE DE CÔTE - DRIFT - SLALOM - ÉPREUVE D'ACCÉLÉRATION)	Spectateurs debouts : autorisés sur le parcours par groupe de 10 personnes mais non autorisés dans le parc d'assistance, les zones d'arrivée, départ, points d'intérêts	Spectateurs assis : 65 % de la capacité dans la limite de 5 000 personnes + pass sanitaire obligatoire au-delà de 1 000 personnes	Spectateurs debouts : autorisés selon une jaUGE définie par le Préfet  Spectateurs assis : autorisés selon une jaUGE définie par le Préfet + pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes
<b>COMPÉTITION DE PLEIN AIR SUR CIRCUIT</b> (ERP de type PA)	35 % de la capacité dans la limite de 1 000 personnes par ERP	65 % de la capacité dans la limite de 5 000 personnes par ERP + pass sanitaire obligatoire au-delà de 1 000 personnes	Autorisés selon une jaUGE définie par le Préfet + pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

limitées à 50 participants pour tous les sports se déroulant sur l'espace public excepté décisions préfectorales et Championnat de France des Rallyes. La FFSA, la FFM et la FFC ont alerté le ministère chargé des Sports sur cette limite imposée par l'Etat qui condamne de fait les épreuves prévues avant le 9 juin (Retrouvez l'article sur [www.ffsa.fr](#)).

limitées à 500 participants pour tous les sports se déroulant sur l'espace public. En rallye, 500 participants signifie 250 équipages.

En toute hypothèse, les mesures énoncées dans ce document peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et décisions des autorités administratives locales.